



**Bureau communautaire
Mardi 17 Octobre 2023**

DECISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 11

Nombre de présents : 8

Nombre de votants : 8

Présents : M. Claude REVEL, M. Francis BARDEAU, Mme Marie PASSIEUX, Mme Isabelle SILHOL, M. Bernard COSTE, M. Gérald VALENTINI, M. Olivier BERNARDI, M. Joseph RODRIGUEZ.

Absents : M. Claude VALERO, M. Olivier BRUN, Mme Myriam GAIRAUD.

Rapporteur : M. Claude REVEL.

Demande de subventions – Service Théâtre – Programmation 2024 du Théâtre le Sillon et Actions Artistiques et Culturelles 2024

Monsieur REVEL rappelle que par délibération n°2020.09.29.12 en date du 29 septembre 2020, le Conseil communautaire a approuvé une délégation de pouvoir au Bureau communautaire de la Communauté de communes du Clermontais pour prendre toute décision concernant la sollicitation auprès de toute personne morale de droit public ou privé de subventions ou de participations financières pour des opérations en rapport avec les compétences exercées par l'intercommunalité.

Considérant que la Communauté de communes du Clermontais, à travers son projet de territoire Axe x#3 « Un territoire de rencontres », souhaite « Poursuivre une programmation au Théâtre et hors les murs permettant d'irriguer tout le territoire » (Action #1) et ainsi « Pérenniser une politique culturelle ambitieuse et diversifiée, et en favoriser l'appropriation par le plus grand nombre » (Enjeu #1).

Considérant que le Théâtre le Sillon est une scène conventionnée d'intérêt national Art en Territoire (Convention quadriennale signée en 2021) qui peut bénéficier d'une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Occitanie (DRAC), de la Région Occitanie, du Département de l'Hérault selon la répartition suivante :

Plan de financement prévisionnel – 685 321€ TTC :

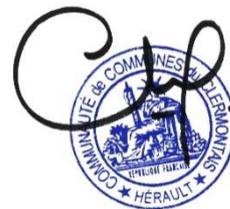
Libellés des subventions sollicitées	Montant Subventionnable TTC	Taux souhaité	Montant de la Subvention demandée
DRAC (Programmation artistique)	685 321€	15%	80 000€
DRAC (Actions d'Education Artistiques et Culturelles)			25 700€
Région Occitanie	685 321€	13%	91 000€
Département de l'Hérault	685 321€	11%	78 000€
Total des aides publiques (39%)			274 700€
Montant TTC en Autofinancement (61%)			410 621€
Coût de l'opération TTC			685 321€

Après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité :

- **SOLLICITE** les financements auprès de la DRAC pour un montant de Cent-Cinq-Mille-Sept-Cents-Euros (105 700€), auprès de la Région Occitanie pour un montant de Quatre-Vingt-Onze-Mille-Euros (91 000€), et auprès du Département de l'Hérault pour un montant de Soixante-Dix-Huit-Mille-Euros (78 000€),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire,
- **RAPPELLE** que toutes les décisions prises par le Bureau en application de ses délégations sont systématiquement rapportées en Conseil communautaire.

Fait à Clermont l'Hérault, le 20 Octobre 2023

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Claude REVEL